



La Défense, le 27 février 2013

MESSAGE 2013-4

La prévention de la récidive fait-elle vraiment consensus ?

En fin de journée hier, mardi 26 février, le Secrétaire Général et le Secrétaire Général adjoint du Syndicat des Commissaires de la Police Nationale ont été reçus, avec l'ensemble des organisations syndicales des corps actifs de policiers, par Monsieur le Ministre de l'Intérieur, entouré de ses directeur et directeur adjoint de cabinet, de son conseiller police, du Directeur Général de la Police Nationale et du Préfet de Police.

A l'issue d'une journée éprouvante, chargée de dignité et de recueillement, Monsieur le Ministre a tenu à exprimer sa pleine conscience des difficultés rencontrées au quotidien par les policiers dans l'exercice de leurs missions, en raison notamment de la violence à laquelle ils sont confrontés. Il a également souligné sa claire perception de l'exaspération générée par l'action d'une minorité d'individus répondant à l'archétype « jeune (mineur ou jeune adulte) / déscolarisé et désocialisé, alcoolisé ou agissant sous l'empire de produits stupéfiants » et de l'inquiétude des personnels de police au regard de certaines réponses judiciaires, qui nourrissent un sentiment d'impuissance générale.

Il a enfin dit sa conviction de l'absolue nécessité d'une solidarité entre tous les acteurs de la chaîne pénale. Faisant référence aux conclusions de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive, organisée par la Garde des Sceaux à l'automne 2012, et dont le jury a remis son rapport à Monsieur le Premier Ministre mercredi 20 février 2013, le Ministre a précisé que s'ouvrirait maintenant un débat parlementaire sur les sujets de la récidive, de la surpopulation carcérale et du traitement des mineurs/jeunes majeurs. Ce débat, qui aboutira à l'élaboration d'une loi pénale, doit conserver comme seul but de traiter les questions de fond, avec la police et non contre elle, et ne doit pas être la traduction de positions idéologiques.

Formalisant ce vœu, il nous a fait savoir qu'il avait demandé à la Garde des Sceaux de recevoir les organisations professionnelles représentant les policiers dans un bref délai.

Le SCPN ne s'est jamais inscrit, et ne le souhaite pas plus aujourd'hui, dans l'opposition de principe avec la justice et ses représentants. Pour autant, nous ne pouvons admettre que les policiers paient, qui plus est seuls, au quotidien la faillite de politiques de prévention ou les conséquences de l'inexécution ou de l'inapplication des peines (dans toutes leurs diversités et composantes). Le SCPN a fait connaître ses positions au cours des consultations menées par le

comité d'organisation de la conférence de consensus, tout comme lors des débats parlementaires sur la question de la surpopulation pénale.

Pour votre complète information, vous pourrez trouver ci-dessous ou en pièces jointes les contributions du SCPN ainsi que les liens vers les sites de l'assemblée nationale, ou de médias dans lesquels nous avons pu porter les positions de notre organisation sur ces sujets. Nous remercions à cette occasion tous les commissaires de police qui nous ont aidés à préparer ces dossiers et/ou qui nous ont accompagnés lors de ces rendez vous.

- Contribution écrite, remise à l'occasion de l'audition du SCPN par le comité d'organisation de la conférence, le 14 octobre 2012
- Participation du SCPN à la table ronde organisée par la mission parlementaire sur la surpopulation carcérale le 22 novembre 2012 + Contribution écrite

<http://www.assemblee-nationale.tv/chaines.html?dossier=Commissions&commission=POPCAR#>

- Article dans le Figaro du mercredi 20 février 2013
- Interview - débat France Info sur la récidive - mercredi 20 février 2013

<http://www.franceinfo.fr/societe/douze-propositions-pour-sortir-du-tout-carceral-898701-2013-02-20>

Au cours de la réunion avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur, le SCPN a aussi formulé la proposition d'un travail de fond, pour une harmonisation et une mise à disposition des moyens juridiques et procéduraux pour poursuivre et faire condamner tous les comportements qui contribuent à entretenir et alimenter l'arrogance des délinquants d'habitude. La question de la location de véhicules de luxe ou de grosses cylindrées a évidemment été ciblée.

Vous trouverez enfin via le lien figurant ci-dessous les 12 recommandations « Pour une nouvelle politique publique de prévention de la récidive », issues des travaux du jury de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive.

<http://www.justice.gouv.fr/justice-penale-11330/prevention-de-la-recidive-12453/12-recommandations-pour-une-nouvelle-politique-contre-la-recidive-25112.html#jury>

Le secrétariat général du SCPN

Emmanuel ROUX
Secrétaire Général



Céline BERTHON
Secrétaire Général adjoint

